



ANNEXE G

**HAUTEMENT CONFIDENTIEL
LISTE DES COUREURS MEDICALEMENT INAPTES POUR MEDECINS UNIQUEMENT**

A compléter par le Chef du Service Médical

A : Directeurs Médicaux FIM/Médecin FIM/Délégué Médical FIM: MotoGP, WSBK, Endurance, MXGP, Speedway GP UNIQUEMENT

Au Chef du Service Médical à
Pour manifestation IMN N°

(nom du circuit)
(prochaine manifestation du Championnat)

Les coureurs suivants ont été déclarés médicalement inaptes à courir à :

Manifestation IMN N° :

Date de la manifestation :

NOM	N°COUREUR	CLASSE	DATE DE BLESSURE	NATURE DE LA BLESSURE / MALADIE



ANNEXE G

HAUTEMENT CONFIDENTIEL
LISTE DES COUREURS MEDICALEMENT INAPTES POUR MEDECINS UNIQUEMENT
A compléter par le Chef du Service Médical

A : Directeurs Médicaux FIM/Médecin FIM/Délégué Médical FIM: MotoGP, WSBK, Endurance, MXGP, Speedway GP UNIQUEMENT

Les coureurs ci-dessous ont été inclus dans la précédente "Liste des Coureurs Médicalement Inaptes" et ne sont toujours pas "médicalement aptes à courir" :

NOM	COUREUR N°	CLASSE	DATE BLESSURE	NATURE DE LA BLESSURE / MALADIE

Date

Signature du Chef du Service Médical

Tout coureur sur ces listes souhaitant courir doit se soumettre à un examen médical afin de déterminer son état de santé conformément au Code médical FIM avant la prochaine compétition lors d'une manifestation. La liste doit également inclure tout coureur traité par un médecin autre que les médecins officiels de la manifestation. À la fin de la manifestation, ce formulaire doit être rempli par le Chef du Service Médical qui doit inclure tout coureur blessé. Le formulaire doit ensuite être remis directement au Directeur Médical FIM / Médecin FIM / Délégué Médical FIM concerné, comme indiqué ci-dessus, pour remise au CSM de la prochaine manifestation dans une enveloppe portant la mention «Hautement Confidentiel». Les informations contenues dans ce formulaire doivent être traitées dans la plus stricte confidentialité et s'adressent uniquement au Directeur Médical FIM/Médecin FIM/Délégué Médical FIM et au CSM.



ANNEXE G

HAUTEMENT CONFIDENTIEL LISTE DES COUREURS MEDICALEMENT INAPTES POUR MEDECINS UNIQUEMENT

A compléter par le Chef du Service Médical

A : Directeurs Médicaux FIM/Médecin FIM/Délégué Médical FIM: MotoGP, WSBK, Endurance, MXGP, Speedway GP UNIQUEMENT

Confidentialité des données

Le CSM, le Médecin FIM, le Directeur Médical FIM, le Directeur Médical FIM WSBK, le Directeur Médical FIM Endurance, le Directeur Médical FIM MXGP et le Délégué Médical FIM Speedway GP ne doivent pas divulguer ces données personnelles ni les données personnelles sensibles du coureur, sauf si ces informations sont strictement nécessaires pour remplir leurs obligations en vertu du Code Médical FIM. Conformément au Code Médical FIM, ils veilleront à ce que ces données personnelles et données personnelles sensibles ne soient conservées que dans le respect des obligations qui leur incombent en vertu du Code Médical FIM. Une fois qu'elles ne servent plus aux fins susmentionnées, elles seront supprimées, détruites ou anonymisées de manière permanente. En règle générale, la conservation de données personnelles sensibles requiert des raisons plus fortes ou plus convaincantes que pour celles des données personnelles.

Tout coureur soumis à un Examen Médical et soumettant par conséquent ces informations, y compris des données personnelles et des données personnelles sensibles pour pouvoir courir sera réputé avoir accepté, conformément aux lois en vigueur sur la protection des données, que ces informations puissent être collectées, traitées, divulguées et utilisées aux fins de la mise en œuvre du Code Médical FIM par le CSM, Médecin FIM, Directeur Médical FIM, Directeur Médical FIM WSBK, Directeur Médical FIM Endurance, Directeur Médical FIM MXGP et Délégué Médical FIM Speedway GP.

Un coureur ou son représentant autorisé a le droit de demander l'effacement, la rectification ou l'obtention de toute donnée personnelle ou donnée personnelle sensible que la FIM détient sur lui conformément au Code Médical FIM en envoyant une demande écrite à : gdpr-medical@fim.ch.